



**M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

Avis public

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale en conformité avec l'article 148 du code municipal QUE:

À son assemblée ordinaire du conseil, tenue le 9 décembre 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté la résolution suivante portant le numéro R-161-2025.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur, appuyé par et résolut unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 19h30 :

13 janvier 2026	14 juillet 2026
10 février 2026	11 août 2026
10 mars 2026	8 septembre 2026
14 avril 2026	13 octobre 2026
12 mai 2026	10 novembre 2026
9 juin 2026	8 décembre 2026

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 10 décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

**Sylvie Burelle, g.m.a.
Greffière-trésorière et directrice générale**